



Préservons l'environnement du col des Hayes
187 rue Jeanne d'Arc
88290 Saulxures-sur-Moselotte
RNA : W881009152
06 81 36 41 49 (action juridique) / 06 89 35 82 84 (action culturelle)

www.pech-asso.fr / messages@pech-asso.fr

Communiqué de presse du 4 octobre 2023

Mercredi 13 septembre 2023, alertée par le bruit des tronçonneuses, une petite délégation de membres de PECH a obtenu la suspension provisoire du chantier de défrichage de la zone visée par l'extension de la carrière au col des Hayes. Quelques arbres ont été coupés ce matin-là, mais la forêt reste globalement préservée.

Pour obtenir cette petite victoire nous avons argumenté, auprès de l'ONF et de la mairie de Saulxures-sur-Moselotte, du dépôt imminent d'une requête en référé suspension. La requête en référé suspension est une procédure d'urgence par laquelle une association ou un citoyen peut demander la suspension d'une décision de l'administration, qu'il s'agisse comme ici d'une urgence écologique, ou encore de contester une maltraitance animale ou un retrait de permis de conduire.

Cette requête en référé suspension, visant à suspendre les travaux de réouverture de la carrière, fait suite à notre dépôt d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nancy, dont le jugement est prévu dans un ou deux ans. L'objectif de notre recours est de demander l'annulation de l'arrêté préfectoral de 2022 qui, sur la base d'une évaluation environnementale de 2001, autorise Graniterie Petitjean à rouvrir et à agrandir l'ancienne carrière de Lansau. Nous voulons obtenir ainsi une nouvelle évaluation environnementale pour tout projet d'exploitation et d'extension de cette ancienne carrière du col des Hayes, qui n'est plus exploitée depuis une dizaine d'années.

Nous avons naturellement bon espoir d'être entendu du juge des référés. L'audience, initialement prévue le 4 octobre, est reportée à ce vendredi 6 octobre, 14 heures, et la décision sera connue sous huitaine. Si cette décision est positive, les travaux au col des Hayes seront légalement suspendus jusqu'au jugement de notre recours administratif par le Tribunal, dont l'audience sera avancée au début de l'année prochaine.

Association Préservons l'environnement du col des Hayes

Dossier de presse & arguments

Adapter la gestion des forêts à la nouvelle donne climatique

L'extension de la carrière de Lansau, autorisée par la préfecture des Vosges en octobre 2022, vise la parcelle de forêt qui domine cette ancienne carrière où la nature reprend ses droits depuis dix ans.

Dans le cadre des travaux d'extension de la carrière, un demi-hectare de forêt doit être rasé. Or, sur ce site promis à une coupe rase, la forêt est en bonne santé. Elle présente un mélange d'essences feuillues et résineuses : sapins, épicéas, érables, hêtres. On n'y voit pas d'arbres desséchés, alors qu'à proximité se trouvent des zones de plantations d'épicéas décimés par les scolytes.

Étant donné la grave crise de mortalité que traverse la forêt vosgienne (attaques de scolytes sur les épicéas, sécheresses, canicules, incendies, rougissement des sapins), il est essentiel aujourd'hui de préserver la couverture forestière existante. Le mode de gestion sylvicole à privilégier est celui de la « futaie jardinée », c'est à dire un prélèvement d'arbres mûrs au cas par cas, en préservant « l'ambiance forestière » qui garantit l'équilibre de cet écosystème vital.

Ces coupes rases ont pour effet de « miter » la continuité du couvert forestier. Autour de ces trouées, les nouvelles lisières sont fragiles. Les arbres de ces lisières artificielles n'ont pas développé de systèmes racinaires qui pourraient leur permettre de lutter contre les vents violents. Les tempêtes peuvent renverser ces arbres qui jusque-là faisaient partie d'un peuplement homogène.

La coupe rase crée une zone de sol dénudé où l'humus n'est plus protégé et peut s'éroder rapidement. La chaleur augmente sur ces zones, qui ne sont plus ombragées, et se propage aux sous-bois alentours. Le vent qui pénètre sous le couvert forestier, assèche et réchauffe le sous-bois environnant. Ces zones de coupe rase ont donc pour effet d'altérer et fragiliser la forêt dans son ensemble.

Il y a dans les Vosges suffisamment de zones déjà dévastées et coupées à blanc pour raison de mortalité sur pied (scolytes, sécheresse). La forêt vosgienne, comme les forêts françaises et européennes, est en mauvaise santé. De ce point de vue, il est essentiel de préserver les forêts qui résistent, comme cette parcelle 54 de la forêt du Péchin.

À LA CARRIÈRE DU COL DES HAYES, L'ENVIRONNEMENT DANS LE ROUGE !

LES VOSGES, UN PATRIMOINE NATUREL UNIQUE QUI PEUT CHANGER LA DONNE DANS LES ANNÉES A VENIR

En 2023, quels sont les atouts des Vosges face à la crise écologique et climatique ?

Sa forêt – qui apporte fraîcheur et humidité, ce que de nombreuses régions françaises aujourd’hui nous envient. Mais notre forêt est malade, elle souffre déjà de la sécheresse. Chacune de ses parcelles est désormais précieuse pour faire face aux enjeux climatiques de demain.

Ses **sources d’eau** et ses **ruisseaux** – elles sont l’apanage des zones de montagne et entretiennent une biodiversité exceptionnelle, elle aussi fragile. La question de la gestion de l’eau est désormais une priorité absolue, partout en France. Nous savons tous que certaines régions vont manquer cruellement d’eau.

Ses **zones naturelles sensibles** et en particulier ses **zones humides** – elles sont protégées en France et en Europe car elles ne représentent plus que 3% du territoire et qu’elles jouent un rôle essentiel pour réguler le cycle de l’eau et tout un écosystème qui fait que nos régions sont habitables. Ses **prairies**, ses **paysages** entretenus par des familles d’agriculteurs depuis souvent plusieurs générations, ainsi que sa **quiétude** constituent son attractivité et son caractère.

L’ensemble de ces atouts écologiques sont aujourd’hui identifiés comme prioritaires et protégés par toutes les réglementations publiques.

Pourtant, dans les Hautes-Vosges, au Col des Hayes, au lieu-dit Lansau, le projet de réouverture et d’extension d’une carrière de granit par une entreprise de La Bresse (88) pousse tous les curseurs au rouge et menace ce patrimoine naturel d’exception !

CE QUI POSE PROBLÈME

En octobre 2022, la Préfecture des Vosges a accordé à **Graniterie Petitjean**, 80 salariés à La Bresse, une dispense d’évaluation environnementale assortie d’une autorisation d’extension de la carrière de Lansau, au col des Hayes. Or, depuis de nombreuses années cette carrière n’est plus exploitée : la qualité du granit n’était pas à la hauteur. L’extension accordée vise 2,3 hectares de forêt, vers le sommet du Péchin, dont une superficie de 0,6 hectare de granit à exploiter d’ici 2032. Une brouille au regard d’autres mégas-projets à ciel ouvert. Mais les Vosges sont un paysage miniature et désormais fragile.

L’autorisation de 2002 est basée sur une étude d’impact environnemental de 2001. A cette époque, les directives environnementales permettaient une telle installation. Face aux enjeux du 21ème siècle, elles doivent être revues à la hausse.

La réouverture de la carrière de Lansau par Graniterie Petitjean correspondrait à la fin de l'exploitation de la carrière de Grosse-Pierre, qui alimente jusqu'à présent le marché des aménagements urbains en granit dit « de La Bresse », le gris-bleu pour les intimes. Sur le site du col des Hayes, l'entreprise serait autorisée à extraire jusqu'à 49 000 tonnes de granit, dont 10 % utilisables pour la taille, les 90 % restant étant de l'enrochement et du concassé.

Lansau se situe à 900 mètres d'altitude. C'est un espace naturel sensible et une zone humide, connue des naturalistes pour sa faune et sa flore. On y observe la présence de la Gélinotte des bois, aussi rare et menacée que le grand Tétras. Ce site recèle des sources qui alimentent les habitations proches, dont deux fermes en activité. Le ruisseau du Rupt de Bâmont y prend sa source et traverse des prairies humides juste en contrebas du site. Or les techniques modernes de sciage sont particulièrement consommatrices en eau et créent d'importantes boues et particules fines. Malgré les précautions auxquelles l'exploitant est tenu, le risque de pollution et de détournement des eaux pluviales est préoccupant.

Ce projet pourrait également engendrer une importante circulation de camions de 32 tonnes. Plus de vingt passages par jour, 7 mois durant, sur des routes de montagnes inadaptées à cet usage, qui traversent cette vallée réputée comme une des plus belles des Hautes-Vosges. Cela créerait une modification dangereuse des conditions de circulation sur la CD 34 de Presles.

Ce projet engendrerait donc un bouleversement profond pour cette zone jusque-là particulièrement préservée. Il la ferait passer d'un statut de zone naturelle dont la quiétude est recherchée, à un statut de zone d'exploitation intensive avec son corollaire de nuisances.

Que demande l'association *Préservons l'environnement du col des Hayes* ?

PECH se mobilise depuis 2021 pour alerter sur les risques liés à l'installation de cette carrière :

- Risques de dévier, faire disparaître ou polluer les eaux de source des habitations dispersées sur les deux versants, les eaux du ruisseau de Basse-sur-le-Rupt et celles du Rupt de Bâmont dans lequel on trouve des espèces protégées.
- Atteinte possible aux prairies humides situées juste sous la carrière, au lieu-dit Lansau.
- Coupe-rase d'une forêt en bonne santé, ce qui fragilise la forêt restante alentour. Or la forêt vosgienne est en crise grave, il faut prendre soin de ce qui résiste naturellement.
- Dans le site même de la carrière, comblement d'une zone humide où une magnifique roselière est apparue spontanément depuis l'abandon de l'exploitation. Ce comblement fait probablement l'objet d'une compensation dite « écologique », mesure dont on connaît cependant les limites.
- Colonisation d'une zone de silence, éloignement de la faune et des promeneurs.
- Risques d'incendies de forêt (il y a de nombreux cas de départs d'incendies dans les carrières françaises).

- Dangers liés à la circulation d'un grand nombre de poids lourds 32 tonnes chargés de 15 à 25 tonnes sur la CD 34, une route touristique très empruntée, et sur la route escarpée du col des Hayes. Ces routes sont à fort dénivelé, sinueuses et à mauvaise visibilité. Il y circule très peu de camions mais 2000 véhicules par jour et un très grand nombre de cyclistes, ainsi que les engins agricoles des 4 fermes situées aux abords de la carrière et les transports scolaires.
- Atteinte à un des paysages emblématiques des Hautes-Vosges.

DES SOLUTIONS ?

La déclaration d'intention de la commission qui décide du schéma des carrières du Grand Est, signée par la Préfète du Grand Est, insiste sur les progrès en cours, mais qui doivent être amplifiés, en matière d'économie circulaire et de recyclage dans le domaine de cette activité qui exploite une ressource naturelle aujourd'hui sensible.

Cette déclaration d'intention insiste également sur la nécessité de prise en compte des enjeux environnementaux et des scénarios d'approvisionnement alternatifs. Elle parle de sobriété en matière d'utilisation de la ressource.

La carrière de Lansau doit dans une très forte proportion produire du granulat (concassé) et de l'enrochement, matériaux destinés principalement aux travaux de voirie et de BTP.

Dans un contexte de réchauffement climatique où le bon sens et les experts incitent à végétaliser les agglomérations, la piste du réemploi de matériaux existant est de toute évidence une piste intéressante pour une activité qui sera de plus en plus souvent aux prises avec les enjeux de préservation de la nature et du vivant.

La recherche de solutions pérennes dignes de notre époque est essentielle pour les entreprises dont l'activité consiste à extraire des ressources non renouvelables. Les pouvoirs publics doivent allouer des aides financières pour soutenir ces entreprises dans leur nécessaire transition écologique. Il est important également d'engager des actions de formation et de reconversion des personnels qui travaillent dans ces entreprises.

L'argent public doit également être orienté vers des actions d'information et d'éducation populaire, car il va de soi que le mode de vie des sociétés occidentales doit tendre vers la sobriété, ce qui passe par une réduction des faux besoins. Or les comportements individuels sont aujourd'hui largement influencés par la publicité et les médias dirigés par des puissances financières. Cela crée une résistance passive, ignorante, préjudiciable à l'adoption des mesures nécessaires pour réussir notre adaptation aux changements qui s'annoncent, dans un environnement déjà dégradé, où la démocratie est tout aussi menacée que les biotopes.

En somme, l'accompagnement économique des entreprises et l'éducation à la conscience citoyenne sont les deux points clés pour réussir la transition écologique et préserver l'avenir, de notre planète comme de nos sociétés.

DES ENJEUX QUI DÉPASSENT LE TERRITOIRE VOSGIEN

Le cas de cette carrière est emblématique de problématiques qui se posent dans de nombreuses régions de France et du monde aujourd'hui.

Comment faire cohabiter intérêts économiques immédiats et préservation environnementale de long terme ?

Se procurer des granulats et autres bordures de trottoirs nous paraît important aujourd'hui mais est-ce une priorité vu les enjeux climatiques actuels et à venir ? Ne doit-on pas chercher des solutions éclairées qui permettent d'éviter plus de dégâts sur une planète déjà malade d'être surexploitée par l'activité humaine ?

L'activité qui pourrait voir le jour à Lansau n'est-elle pas l'un des stigmates d'une société humaine qui ne parvient pas à engager le virage vers un avenir plus durable ? Une société engluée dans son immobilisme face aux grands enjeux de notre temps, alors que les outils de la transition écologique sont à notre portée.

A Lansau, comme ailleurs, les citoyens et les associations demandent à être entendus.

Il est essentiel que les citoyens soient davantage impliqués dans les décisions qui les concernent directement en matière d'aménagement du territoire et de choix stratégiques pour leurs régions. À cette fin, PECH vient de participer à la concertation publique sur le schéma des carrières du Grand Est.

ÉVÈNEMENTS

L'association PECH a organisé deux événements de sensibilisation en 2023.

Le 17 juin 2023, avec les associations **Oiseaux-Nature** et **Lorraine Nature Environnement** (LOANA) elle a organisé au col des Hayes la **FÊTE DU VIVANT**, à laquelle ont participé près de 400 personnes. Des promenades découvertes du site ont rythmé cette journée conviviale.

Le 12 août 2023, « **Ciné sous les étoiles** » avec la projection en plein air du film « **DES CAILLOUX DANS LA CHAUSSURE** », de Mickaël Damperon, a rassemblé 120 personnes dans la cour d'un riverain à 100 mètres de la carrière.

Ce film narre le cheminement militant et les succès des habitants d'un village de la Drôme qui découvrent soudain qu'un projet de carrière menace la montagne proche. Toute ressemblance avec une situation existante n'est absolument pas fortuite !

Historique des décisions administratives pour la carrière de Lansau et des actions de **Préservons l'environnement du col des Hayes (PECH)**

2002 : autorisation préfectorale d'exploiter la carrière jusqu'en 2032, basée sur une étude d'impact environnemental de 2001.

Juin 2020 : dispense d'une nouvelle évaluation environnementale pour l'extension de la carrière.

Avril 2021 : alerté, un collectif de riverains recueille 350 signatures sur sa pétition papier

Mai 2021 : recours gracieux auprès du préfet : demande d'annulation de la dispense d'évaluation.

Juillet 2021 : création de l'association **Préservons l'environnement du col des Hayes**

Octobre 2022 : autorisation préfectorale pour l'extension de la carrière par **Graniterie Petitjean**

Janvier 2023 : pétition PECH en ligne sur **Change.org** (3475 signatures à ce jour)

Janvier 2023 : l'association et trois foyers de riverains déposent un recours hiérarchique pour contester l'autorisation accordée par le préfet en octobre 2022

Février 2023 : article **Vosges-Matin**, interviews radios **Vosges FM**, **Résonance FM**, **Gué Mozot**

Mars 2023 : lancement du site web **www.pech-asso.fr**

13 Avril 2023 : réunion en mairie de Saulxures-sur-Moselotte avec la municipalité, le PNRB et Graniterie Petitjean

8 Mai 2023 : l'association PECH et trois foyers de riverains déposent un recours auprès du tribunal administratif de Nancy, afin de demander une nouvelle étude d'impact environnemental.

Mai 2023 : lettre ouverte à François Vannson, président du Conseil Départemental des Vosges, pour demander une nouvelle étude d'impact environnemental et la suspension des travaux de réouverture de la carrière en vertu du principe de précaution.

17 juin 2023 : la **FÊTE DU VIVANT** rassemble près de 400 personnes au col des Hayes.

12 août 2023 : **CINÉ SOUS LES ÉTOILES** avec **Des cailloux dans la chaussure**, rassemble 120 personnes à Lansau pour une projection-débat en plein air.

21 août 2023 : Graniterie Petitjean commence les travaux préliminaires à la réouverture : façonnage à la pelleuse de l'entrée de la carrière et de l'accès camion.

13 septembre 2023 : des membres de l'association négocient l'arrêt du chantier de coupe rase au Péchin, sur la parcelle visée par l'extension de la carrière. PECH annonce son intention de déposer une requête en référé suspension, ce qui sera fait le 15 septembre.